



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Clapiers, le 22 décembre 2016

## OSMOZIS ENREGISTRE SON DOCUMENT DE BASE DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE ALTERNEXT PARIS

OSMOZIS, opérateur de réseaux WiFi multi-services dédiés aux campings et villages de vacances en Europe, annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.16-083 en date du 21 décembre 2016.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse d'OSMOZIS sur Alternext Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à l'opération.

### LE SUCCES DU MODELE D'OPERATEUR INTEGRE

Créé en 2005 près de Montpellier (Hérault), OSMOZIS a fait le choix gagnant d'utiliser une technologie d'origine militaire, le *WiFi maillé*, pour construire des réseaux robustes parfaitement adaptés à une utilisation Outdoor. Ce réseau permet de délivrer des services d'accès Internet Haut Débit sans fil pour les vacanciers et également des services connectés professionnels pour les exploitants des espaces de vacances en plein air tels que la vidéo surveillance, les alertes sonores, la gestion des interventions techniques sur site, l'information & la conciergerie numérique, ainsi que la connexion d'objets & services connectés tiers.

Les bornes développées et fabriquées en France par OSMOZIS permettent des débits sur les réseaux jusqu'à 1 GBit/s (norme WiFi AC) et sont enrichies d'une technologie logicielle brevetée d'optimisation des flux de données assurant une parfaite gestion des pics de consommation durant les moments de fortes affluences en période estivale. Cette stratégie offre aux exploitants de sites de vacances une solution associant performance opérationnelle et coût d'installation et de maintenance maîtrisés pour une meilleure compétitivité.



Fort du succès de sa stratégie, OSMOZIS affiche une solide progression annuelle de +24%<sup>1</sup> de ses emplacements couverts et contrôle un parc installé de 17 692 bornes d'accès Internet couvrant plus de 200 000 emplacements. La société apporte ainsi une solution d'accès Internet fiable aux 86%<sup>2</sup> des vacanciers européens qui souhaitent disposer d'un accès WiFi pendant leurs vacances et elle répond également aux enjeux commerciaux et réglementaires des exploitants de sites<sup>3</sup>.

## UNE ACTIVITE A FORTE RECURRENCE ET OFFRANT DE SOLIDES NIVEAUX DE RENTABILITE

L'activité est aujourd'hui principalement assise sur des contrats de 5 ans et des revenus issus pour l'essentiel de la consommation croissante d'accès Internet par les vacanciers ou de la souscription d'abonnements forfaitaires par les exploitants. Ce modèle offre une forte récurrence et une solide visibilité sur les revenus futurs avec un taux de résiliation de seulement 1,2%<sup>4</sup>.

Ainsi, au terme de l'exercice 2016 (clos au 31 août), OSMOZIS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 M€ en croissance de +29%<sup>5</sup> et un Excédent Brut d'Exploitation (EBE)<sup>6</sup> de 2,2 M€ soit près de 27% du chiffre d'affaires malgré le renforcement de la force commerciale et des équipes techniques dédiées au nouveau cycle de croissance. Rentable depuis sa création, OSMOZIS a réalisé lors du dernier exercice un bénéfice net de 151 K€.

Développée essentiellement par autofinancement, OSMOZIS a fait entrer des partenaires financiers minoritaires en 2009 (SORIDEC) et 2014 (NAXICAP) pour accompagner le management qui reste majoritaire (78% du capital).

OSMOZIS affiche, à fin août 2016, 2,3 M€ de fonds propres et un endettement financier net maîtrisé de 4,8 M€ soit 2,2 fois l'EBE, malgré les investissements importants pour construire le réseau. Les financements en place permettent d'ores et déjà de couvrir les besoins de financement à 12 mois.

## 20% DE PARTS DE MARCHE SUR LES CAMPINGS EN FRANCE ET UN DEPLOIEMENT EUROPEEN ENGAGE

Le marché de l'hôtellerie de plein air connaît une forte dynamique, illustrée par une croissance annuelle moyenne de 6% du chiffre d'affaires des exploitants en France<sup>7</sup> (2,4 Md€ en 2015). Cette performance est portée par d'importants investissements afin d'assurer la montée en gamme et l'enrichissement de l'offre. L'accès Internet Haut Débit est une nécessité grandissante permettant à OSMOZIS de pouvoir se

<sup>1</sup> Croissance moyenne constatée depuis 2009.

<sup>2</sup> Enquête de CSA / Oney d'avril 2015

<sup>3</sup> Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping.

<sup>4</sup> Au 31/08/2016

<sup>5</sup> Par rapport à 2015 retraité 12 mois

<sup>6</sup> EBE : résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des immobilisations, dotations aux provisions pour risques et charges, dotations aux provisions sur actifs circulants et reprises de provisions

<sup>7</sup> Source : FNHPA. Données constatées au cours des 15 dernières années en France



positionner sur un marché de 75 000 campings et villages de vacances en Europe, soit un potentiel de 4 millions d'emplacements à couvrir<sup>8</sup>.

Sur le marché français des campings, qui représente à lui seul 33% du parc européen<sup>9</sup>, OSMOZIS détient 20% de parts du marché avec 191 081 emplacements couverts. A l'international, le Groupe a démarré son expansion en octobre 2014 et compte d'ores et déjà plus de 9 000 emplacements couverts en Espagne et en Italie.

## UNE AMBITION DE 20 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET 30% D'EBE MINIMUM EN 2020

OSMOZIS a engagé un plan de développement visant, d'une part, à élargir la base de sites équipés en Europe et, d'autre part, à augmenter le revenu moyen par emplacement (ARPP) grâce au déploiement et à l'enrichissement de l'offre de services. Le Groupe a ainsi pour ambition d'accroître la part des services proposés aux professionnels, de la déployer sur sa base clients d'exploitants de sites (seuls 13,3% des emplacements couverts par OSMOZIS sont également couverts par au moins un service connecté au 31 août 2016) et de doubler le nombre d'emplacements couverts d'ici août 2020 en accélérant son expansion internationale (5 pays couverts à ce jour).

Cette dynamique va permettre à OSMOZIS de viser un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 M€ et une marge d'EBE de 30% minimum, à horizon août 2020 (hors croissance externe).

Le projet d'introduction en Bourse sur Alternext Paris a pour objectif d'accompagner cette nouvelle étape de développement au travers du financement des besoins nécessaires à la croissance du parc clients européen installé et d'opérations de croissances externes.

## MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Le Document de base est disponible sans frais et sur simple demande auprès d'OSMOZIS (2, rue Georges Besse, zone artisanale La Plaine, 34830 Clapiers), ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.osmozis-bourse.com](http://www.osmozis-bourse.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « facteurs de risques » du Document de base enregistré par l'AMF.

<sup>8</sup> Source OSMOZIS

<sup>9</sup> Source FNHPA



## A PROPOS D'OSMOZIS

Spécialiste des vacances connectées en Europe, OS MOZIS est un fournisseur et opérateur majeur de réseaux WiFi multi-services dédiés aux campings et villages de vacances. En une décennie le Groupe totalise plus de 20% des emplacements de campings couverts par l'accès WiFi en France et a construit un parc installé et propriétaire de plus de 17 000 bornes en Europe.

L'offre OS MOZIS est une solution complète de services connectés pour les espaces de vacances (accès Internet Haut Débit pour les vacanciers et services connectés professionnels pour les exploitants) construite sur la base d'un réseau de bornes WiFi embarquant une technologie logicielle brevetée.

Rentable depuis sa création, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé 2016 de 8,2 M€, en progression de +29% par rapport au chiffre d'affaires retraité 12 mois de 2015.

Plus d'informations sur [www.osmozis-bourse.com](http://www.osmozis-bourse.com)

## CONTACT INVESTISSEURS

Gérard TREMBLAY  
Président-Directeur Général  
Tél. : 04 34 48 00 18 / [investisseurs@osmozis.com](mailto:investisseurs@osmozis.com)

## CONTACTS PRESSE

Vivien FERRAN  
Jean-Michel MARMILLON  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 34 / 01 53 67 36 73  
[vferran@actus.fr](mailto:vferran@actus.fr) / [jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

## AVERTISSEMENT

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers d'OS MOZIS. Aucune offre au public de titres financiers d'OS MOZIS ne sera effectuée en France ou à l'étranger avant la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur un prospectus conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions d'OS MOZIS aux États-Unis. Les actions d'OS MOZIS ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. OS MOZIS n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial*



*Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.*

*Aucune copie de ce document, n'est, et ne doit être distribuée ou envoyée aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*